

Les chiffres clé de la politique départementale de l'autonomie

QUELQUES POINTS DE REPÈRE



5 500 bénéficiaires de l'APA à domicile

5 500 bénéficiaires de l'APA en établissement



2 600 premières de demande d'APA reçues



10 000 usagers reçus à l'accueil de la MDPH, soit 40 personnes par jour

2 400 bénéficiaires de la PCH, dont 138 enfants de moins de 20 ans



4,15 mois : délai de traitement moyen des demandes de la MDPH

L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE EN CÔTE-D'OR

93

Établissements pour personnes âgées (dont 81 EHPAD) représentant 6800 places

37

Établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées adultes représentant 1700 places

40

Services d'aide à domicile autorisés en Côte-d'Or

1,3 M

d'heures d'intervention à domicile auprès des personnes âgées et personnes handicapées

36 000

Décisions et avis pris par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la MDPH

14 000

Demandes déposées auprès de la MDPH

LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE



75 M€ consacrés en 2020 aux prestations allouées aux personnes âgées



81 M€ consacrés en 2020 aux prestations allouées aux personnes handicapées



1,2 M€ consacrés en 2020 aux actions de prévention



30 % du budget du Département (2020) est consacré aux personnes en perte d'autonomie



2,2 millions de masques distribués auprès des établissements et services

ORIENTATION N°1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES



Les secteurs de l'action sociale et médico-sociale sont passés en deux décennies du « tout institutionnel » à un « recentrage sur la personne ».



Priorités 2021 :

- Mise en place du suivi social des bénéficiaires de l'APA sur les communes de Dijon et Chenôve.
- Mise en place de la feuille de route MDPH 2022 signée par la MDPH, le Département et la CNSA. Dans ce cadre le Département et la MDPH sont porteurs de la Communauté Territoriale 360.
- La Communauté 360 organise trois niveaux de réponses pour les personnes handicapées :
 - un service commun d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation,
 - l'agencement de solution personnalisée en mobilisant les acteurs,
 - la création de nouvelles solutions territoriales en mobilisant les institutions

ELEMENTS DE BILAN

Poursuivre le développement territorial du soutien et du maintien à domicile des personnes âgées

A la suite de l'arrêt progressif du dispositif MAIA, mise en place de référents de parcours complexes et d'un partenariat avec le Dispositif d'Appui à la Coordination.

Un nouveau service départemental, le SSMàDCO est désormais entièrement dédié à l'accompagnement global des personnes âgées à domicile.

La continuité du service a été assurée pendant la crise en substituant des entretiens d'évaluation téléphoniques aux visites à domicile

Le travail de coopération avec l'ensemble des professionnels sur chaque territoire d'intervention a permis d'éviter les ruptures de parcours en particulier lors des sorties d'hospitalisation.

Poursuivre le déploiement de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous

En 2020, le déploiement de cette démarche s'est poursuivi. Une organisation s'est consolidée au sein du Service Droits et Orientations (SDO).

Plus d'une centaine de situations complexes ont été résolues grâce aux outils réglementaires à disposition de la démarche (en particulier les PAG et les GOS), et à la très bonne collaboration entre les institutions et les partenaires.

ViaTrajectoire

Pour le volet personnes âgées, ce sont en moyenne 320 usagers et 110 médecins qui se sont connectés chaque mois.

Sur le volet handicap, dans le cadre de la démarche Réponse Accompagnée, cet outil permet de mesurer l'état des listes d'attente en établissements.

ORIENTATION N°2 : PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE ET CONFORTER LA VIE À DOMICILE



Cette orientation vise à agir sur les principaux déterminants du maintien à domicile : la prévention, l'offre de services d'aide à domicile, l'inclusion et l'aide aux aidants.



Priorités 2021 :

- Mise en place de la conférence départementale-métropolitaine de la prévention de la perte d'autonomie
- Déploiement des différents volets de la stratégie départementale du maintien à domicile et en particulier, la poursuite de la coopération et de la coordination avec les acteurs du maintien à domicile des territoires (dont les SAAD), le Dispositif d'Appui à la Coordination et l'ARS
- Deux axes de travail ont été identifiés en 2021, pour les aidants des bénéficiaires de l'APA :
 - Améliorer l'accès des aidants aux bilans de santé, proposés gratuitement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
 - Créer un groupe d'aidants afin de mieux faire connaître améliorer l'offre existante, et construire des actions nouvelles.

ELEMENTS DE BILAN

Conduire la politique départementale de prévention à travers les interventions de la Conférence des Financeurs de la Côte-d'Or

En 2020, les crédits de la Conférence ont été engagés à la hauteur du montant maximum de l'enveloppe attribuée par la CNSA : 1 200 000 €.

Les opérateurs ont adaptés leurs actions aux contexte sanitaire : ateliers téléphoniques, visioconférence, visites individuelles,..

Piloter le secteur de l'aide à domicile

En 2020, des rencontres régulières ont été mises en place sur les territoires avec les Services d'Aide à Domicile (SAAD) pour améliorer la mise en œuvre des plans d'aide et la prise en charge des situations d'urgence.

Cela a permis d'éviter la survenue de situation de rupture, en particulier au cours des périodes de confinement.

Une convention a été signée avec la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM) afin de mieux informer les particuliers employeurs et leurs salariés.

Poursuivre le soutien aux aidants

Une étude a été réalisée afin de mieux connaître les besoins et difficultés des aidants des bénéficiaires de l'APA.

Un Comité de Pilotage proches aidants regroupant des professionnels du SSMàDCO et des membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) a été constitué en 2020.

Expérimenter les nouvelles technologies au bénéfice des personnes âgées et handicapées

L'appartement connecté nomade du Département, « l'Appart », s'est déplacé dans 4 communes du département.

ORIENTATION N°3 : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE SUR LE TERRITOIRE



L'adaptation permanente de l'offre médico-sociale aux besoins, par nature évolutifs, des personnes âgées et handicapées est un enjeu majeur pour le Département.

Dans un secteur médico-social en recomposition, les établissements et services sont appelés à œuvrer davantage à « l'inclusion » des personnes dans la société.

1,5 M€ supplémentaires prévus dans le cadre du schéma par le Département.



Priorités 2021 :

- Reconstruction du foyer d'hébergement et de l'accueil de jour de l'Arche à Chenôve
- Création de 2 unités Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) de 12 places
- Appel à projets pour la création d'une résidence autonomie de 30 places habilitées à l'aide sociale (dont 6 places pour PHV)
- Ouverture de la structure de répit pour jeunes relevant de la protection de l'enfance en situation de handicap complexe

ELEMENTS DE BILAN

Offre en établissements et service du secteur du handicap

- Ouverture de 12 places d'accueil de jour pour des jeunes relevant de troubles autistiques à Dijon
- Ouverture d'une unité d'habitat inclusif pour personnes polyhandicapées à Fontaine-Française
- Ouverture d'une unité d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Is-sur-Tille
- Démarrage de la reconstruction du foyer d'accueil médicalisé de Fontaine-Française
- Création de 34 places supplémentaires pour les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

Offre en établissements et service du secteur des personnes âgées

- Etude et accompagnement du projet de restructuration de l'EPCAPA : rassemblement de 2 sites différents au sein d'un seul établissement de 165 places
- Accueil des premiers résidents de l'ancien EHPAD Saint-Joseph à Dijon, à Saint-Julien
- Lancement d'un appel à projets pour la création de 60 places en Résidence Autonomie sur l'agglomération dijonnaise

Rédaction du cahier des charges (conjoint avec l'ARS) pour la création d'une structure de répit pour jeunes relevant de la protection de l'enfance en situation de handicap complexe



Zoom sur le projet de l'AGES -ADAPEI

UNE RECONFIGURATION DE L'OFFRE

Une spécialisation des sites en fonction des types de handicap et la création d'un habitat inclusif



Reconstruction du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Fontaine-Française (41 places).

Création d'un habitat inclusif pour personnes poly-handicapées, à proximité du FAM. Pour cela 11 appartements ont été rénovés au sein d'une ensemble de logements appartenant à Orvitis.

Extension de 11 places du FAM d'Is-sur-Tille pour l'accueil des personnes handicapées vieillissantes.

Spécialisation du FAM d'Auxonne autour d'une unité d'accueil de jeunes relevant de troubles autistiques.

UN PROJET INNOVANT ET AMBITIEUX

UN PROJET DE TERRITOIRE : maintien d'une implantation du Foyer d'Accueil Médicalisé sur le site de Fontaine-Française permettant de préserver l'activité économique et l'emploi local.

UN PROJET DE MUTUALISATION : reprise de la Résidence Autonomie de Fontaine-Française, création d'un services d'aide à domicile qui interviendra au sein de la Résidence Autonomie et de l'habitat inclusif.

UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : raccordement du Foyer d'Accueil Médicalisé, de l'habitat inclusif et de l'établissement pour personnes âgées à la chaufferie bois de la commune.

UN PROJET TECHNOLOGIQUE : équipement des appartements inclusifs avec des outils domotiques.

UN PROJET ADAPTE AUX BESOINS EVOLUTIFS DES PERSONNES : accueil des personnes handicapées vieillissantes, accueil des jeunes présentant des troubles autistiques, habitat inclusif.